

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

### **Comité syndical – Séance du 13 février 2023**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

Quorum : 16

**Nombre de votants : 20**

**Date de la convocation : 07 /02 /2023**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>14</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>6</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-trois, lundi 13 février à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

#### **Etaient présents**

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., Mme ROUSTIT I.  
CC du Frontonnais : Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., SIGAL S., M. TERRANCLE S.  
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C.  
CC Val'Aïgo : MM. DUMOULIN J-M., JOVIADO G., Mme MONCERET M.

#### **Etaient représentés**

CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D. par M. RAYNAUD J-P. (suppléant)  
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H. par M. JEANJEAN P. (suppléant), Mme SOLOMIAC C. par M. KARAGOZIAN G. (suppléant)  
CC des Hauts Tolosans : M. LAGORCE P. par Mme OGRODNIK P. (suppléante), M. ZANETTI L. par M. BAGUR S. (suppléant)  
CC Val'Aïgo : M. SABATIER R. par M. BERINGUIER B. (suppléant)

#### **Etaient absents ou excusés**

CC des Coteaux du Girou : MM. CALAS D., PLICQUE P., ROUMAGNAC L., VINTILLAS E.  
CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph., Mme SAVY S.  
CC des Hauts Tolosans : MM. ALARCON N., CODINE Fr., Mme FOURCADE M-L., M. NOËL S.  
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S.

**Secrétaire de séance : Mme MONCERET Mylène**

### **Délibération n° 2023 /03**

Domaine : Administration Générale

*5.3 – Institutions et vie politique – Désignation de représentants*

**Objet : Remplacement d'un membre suppléant de la Communauté de communes Val'Aïgo à la commission urbanisme du syndicat**

**Vu** la délibération du Syndicat mixte n° 2020 /22, en date du 01/12/2020, portant constitution et installation de la commission urbanisme du syndicat ;

**Vu** la délibération du Syndicat mixte n° 2022 /13, en date du 30/06/2022, portant remplacement d'un membre suppléant de la Communauté de communes du Frontonnais à la commission urbanisme du syndicat ;

Monsieur PETIT Philippe, Président, indique à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote pour ces désignations se tient à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

De plus, cette désignation peut également intervenir sans vote « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au Président* ».

Le Président rappelle que s'agissant de la composition des commissions, de manière générale, il souhaite que les 4 Communautés de communes soient représentées le plus équitablement possible.

La commission urbanisme est ainsi composée :

- de M. PETIT Philippe, Président de droit, ou son représentant M. VINTILLAS Edmond, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'urbanisme ;
- de 2 membres titulaires et 2 suppléants par Communauté de communes permettant un roulement plus aisé.

Monsieur PETIT Philippe, Président, a fait appel à candidature.

**Seule Madame MONCERET Mylène s'est présentée.**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** DECIDE de voter à main levée ;

**Article 2 :** DESIGNNE Madame MONCERET Mylène membre suppléante de la commission urbanisme, en remplacement de Madame GAYRAUD Isabelle ;

**Article 3 :** DECLARE la commission urbanisme du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain constituée comme suit :

Communautés de communes	Titulaires	Suppléants
Coteaux du Girou	PLICQUE Patrick	BACHELET Nathalie
	ROUMAGNAC Léandre	ROUSTIT Isabelle
Frontonnais	SOLOMIAC Colette	CLAVEL ALBAR Virginie
	TERRANCLE Serge	SIGAL Sandrine
Hauts Tolosans	LAGORCE Patrice	CODINE François
	NOËL Sébastien	OGRODNIK Patricia
Val'Aïgo	BLANCHARD ESSNER Sonia	DUMOULIN Jean-Marc
	JOVIADO Gilles	MONCERET Mylène

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Philippe PETIT**

21/02/2023

 

Signé par : Philippe PETIT